

APNÉISTE EXPERT EN EAU LIBRE OUTDOOR FREEDIVER 3*** CMAS

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

- Les sessions d'*Apnéiste Expert en Eau Libre* sont organisées à l'échelon du club ou des structures commerciales agréées (SCA), en formation continue ou sous la forme d'un examen ponctuel.
- L'ensemble des compétences 1 à 5 (voir ci-dessous) doit se faire au sein d'une même équipe pédagogique ; il n'y a pas de chronologie dans la validation des capacités constitutives des compétences ni dans la validation globale des compétences elles-mêmes.
- Les candidats disposent d'un délai de 15 mois pour acquérir l'ensemble des 5 compétences.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Être titulaire de la carte d'Apnéiste Confirmé en Eau Libre de la F.F.E.S.S.M.
- Être en possession de la carte de RIFAA.
- Être en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin.

L'ensemble des conditions de candidatures est à satisfaire dès le début de la formation d'*Apnéiste Expert en Eau Libre*.

3. JURY

Lorsqu'elles seront jugées satisfaisantes, chacune des compétences (de 1 à 5) devront être signées par au minimum un Moniteur-Entraîneur Fédéral Apnée Premier degré FFESSM et un Moniteur-Entraîneur Fédéral Apnée Deuxième degré FFESSM, titulaires de la licence fédérale en cours de validité.

4. Equivalences

Les cartes apnéistes niveau 4 (A4) de la F.F.E.S.S.M. délivrées avant le 01/06/2017 sont équivalentes au brevet d'*Apnéiste Expert en Eau Libre*.

5. DÉLIVRANCE DU BREVET

- Le brevet d'*Apnéiste Expert en Eau Libre* est délivré par club/SCA sous la signature du Président/Exploitant.
- Le club doit enregistrer la délivrance du brevet sur le site de la F.F.E.S.S.M. pour la délivrance de la carte double face d'*Apnéiste Expert en Eau Libre FFESSM / Outdoor Freediver *** CMAS*.
- Les clubs sont responsables des brevets qu'ils délivrent. Ils en gardent une trace en archives.

6. DUPLICATA

En cas de perte, le duplicata est délivré directement par le siège de la F.F.E.S.S.M.

7. FORMATION ET ÉVALUATION

Le brevet d'*Apnéiste Expert en Eau Libre* atteste de compétences ou "savoir-faire" caractéristiques qui constituent les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies par la F.F.E.S.S.M.

Après obtention du brevet d'*Apnéiste Expert en Eau Libre*, ce dernier doit évoluer et pratiquer graduellement.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Des activités envisageables dans le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

8. PRÉROGATIVES

- Pratiquer l'apnée sous toutes ses formes avec un encadrant d'apnée qualifié, celui-ci détermine l'organisation et les limites de l'activité.
- Pratiquer l'apnée sous toutes ses formes en autonomie sous réserve de :
 - Être majeur et titulaire du RIFAA
 - Evoluer en binôme à minima
 - Evoluer dans la limite de 40 mètres de profondeur
- En situation d'autonomie entre différents niveaux, ce sont les prérogatives du pratiquant du niveau inférieur qui déterminent les limites de l'espace d'évolution et d'autonomie.
- Le brevet d'Apnéiste Expert Eau Libre est le niveau minimum requis permettant l'accès au :
 - Moniteur-Entraîneur Fédéral premier degré d'apnée (MEF1)

9. CONTENU DU CURSUS OBLIGATOIRE

Compétence n° 1: UTILISER SON MATÉRIEL

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Savoir utiliser un câble de guidage.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit savoir choisir, équiper et mettre en place un câble guide (profondeur adaptée, lest du guide, section du bout ...).	- Mise en place des différents systèmes en autonomie.
- Savoir utiliser la gueuse et supports.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit savoir mettre en place les moyens nécessaires à la pratique de la gueuse. - L'Apnéiste Expert en Eau Libre maîtrise la sécurité et la pratique de la gueuse en lac ou mer.	
- Savoir utiliser la longe et un système de contrepoids.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit savoir utiliser et mettre en fonction un système de contrepoids de sécurité. - L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit savoir comment et dans quelles conditions se servir d'une longe, mais aussi comment mettre en œuvre le système (sans risque de blocage ...).	

Compétence n° 2a: CAPACITÉS TECHNIQUES EN SURFACE et MAÎTRISE DE LA VENTILATION

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Maîtriser la ventilation.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre connaît les techniques de ventilation adaptées et efficaces, mais aussi les effets dangereux d'une ventilation inadaptée.	- Savoir utiliser les différents volumes pulmonaires. - Savoir prendre un volume d'air optimum avant une apnée. - Au cours des séances, l'Apnéiste Expert en Eau Libre ne doit pas s'hyperventiler même de façon insidieuse.
- Maîtriser la préparation à l'apnée.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit connaître les méthodes de relaxation et de préparation mentale efficaces pour lui-même.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre sait appliquer un protocole global de préparation avant l'apnée.
- Avoir la maîtrise de son apnée.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit parfaitement connaître ses limites par repères de sensations physiques et/ou mentales.	- Être capable de lister toutes les sensations internes induites lors d'une apnée et de les interpréter quant à l'évolution de celle-ci (zone de confort, zone de travail, zone de difficulté).
- Savoir mettre en place une progression adaptée.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre est capable de mettre en place une progression cohérente et maîtrisée en ayant validé chaque étape sur le plan technique, physique, tactique et mental.	- Être capable de déterminer, pour lui-même, un objectif de façon réaliste et de proposer une stratégie adéquate et adaptée avec des étapes intermédiaires.

Compétence n° 2b: CAPACITÉS TECHNIQUES EN IMMERSION

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Maîtriser l'hydrodynamisme.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit maîtriser l'hydrodynamisme en apnée et savoir le mettre en pratique en toutes circonstances.	- Connaissance des différentes postures en fonction de la technique bipalme et monopalme, de la discipline (dynamique horizontale et dynamique verticale) et en fonction de la vitesse de nage.
- Maîtriser la compensation.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit maîtriser la compensation dans ses prérogatives (profondeur et disciplines).	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre sait travailler les différentes formes de compensations. : - BTV, Frenzel,
- Savoir limiter son impact sur le milieu (dégradations mécaniques ...).	- Observer sans déranger ; limiter les contacts à ce qui peut être manipulé sans préjudice. - Respect des autres usagers, du milieu... - Mise en pratique des « Ecogestes ».	- Attitude et gestuelle à même de limiter les dégradations et gênes occasionnées par les évolutions en milieu naturel.

Compétence n° 3: MAÎTRISE DE L'APNÉE et CAPACITÉS PHYSIQUES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Réaliser une apnée statique.	- Faire une apnée statique de 3 minutes.	- L'apnée doit être réalisée dans l'eau en surface avec une combinaison si nécessaire et sans lest. - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise d'un protocole de sortie.
- Réaliser une apnée en déplacement.	- Faire une apnée dynamique de 75 m.	- L'apnée doit être réalisée en PM(T) avec une combinaison si besoin et un lest si nécessaire. - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise d'un protocole de sortie.
- Réaliser une série d'apnées.	- Faire une série d'apnées 4 x 50m départ toutes les 2min.	- L'apnée doit être réalisée en PM(T) avec une combinaison si besoin et un lest si nécessaire. - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise d'un protocole de sortie.
- Réaliser une apnée en profondeur.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit maîtriser la profondeur de 30 m en milieu naturel dans les disciplines suivantes : - Poids constant. - Gueuse largable. - Gueuse lourde freinée. - Immersion libre	- L'apnée doit être réalisée en PM(T) avec une combinaison et un lest si nécessaire. - L'apnée doit être réalisée avec maîtrise d'un protocole de sortie. - Toutefois à l'appréciation du jury, si les conditions de visibilité sont jugées non sécuritaires ou que la température de l'eau est inférieure à 15°, la profondeur à atteindre pourra être réduite à 25m minimum.

Compétence n° 3 dérogation spécifique :

- Les apnéistes titulaires de la carte Apnéiste Confirmé Piscine de moins de 6 mois sont dispensés de réaliser l'apnée statique, l'apnée dynamique et la série d'apnée (4x50m).
Ils devront réaliser les descentes à 30m dans les 4 disciplines de l'apnée verticale.

Compétence n° 4: RÉACTIONS AUX SITUATIONS USUELLES ET AUTONOMIE

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Savoir organiser la sécurité.	- En toutes circonstances, l'Apnéiste Expert en Eau Libre doit savoir organiser la sécurité des activités pratiquées.	- Sur des ateliers, mise en place et gestion de la sécurité pour toutes les disciplines apnée rentrant dans le champ des prérogatives de l'Apnéiste Expert en Eau Libre .
- Savoir assister et pratiquer un sauvetage.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit être capable d'assister ou de secourir son binôme en cas de besoin (dans chaque discipline : statique, dynamique horizontale et dynamique verticale).	- Sauvetage d'un syncopé à 15 mètres en pleine eau. L'élève est évalué sur la rapidité d'intervention, la qualité de la prise au fond et l'alerte en surface et la mise en sécurité du syncopé.
- Être autonome.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre maîtrise la notion de responsabilité mutuelle de l'autonomie. - L'Apnéiste Expert en Eau Libre sait mettre en œuvre son activité en respectant et protégeant l'environnement.	- Évaluations lors de mise en situation du comportement général en matière de prise en compte de la sécurité et de l'environnement. - Choix du site de pratique, de mise à l'eau, gestion des déchets, prise en compte des autres usagers...

Compétence n° 5 : CONNAISSANCES THÉORIQUES

Connaissances, savoir-faire et savoir-être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
- Avoir des connaissances en matière d'anatomie, physiologie et physique appliquées à la plongée libre.	- Connaissances nécessaires à la bonne compréhension des accidents.	- Évaluation orale ou par écrit au choix du jury.
- Connaître les causes, symptômes, prévention et conduite à tenir pour la totalité des accidents pouvant survenir en apnée.	- L'Apnéiste Expert en Eau Libre doit avoir les connaissances nécessaires pour prévenir et faire face à tous types d'accidents.	
- Connaître les différentes méthodes de compensation	- Connaissances théoriques des méthodes : BTV, Frenzel, et Mouthfill.	
- Avoir des connaissances succinctes sur les structures clubs et fédérales. - Connaître les prérogatives et les responsabilités de l'Apnéiste Expert en Eau Libre.	- Seuls les éléments utiles à la bonne compréhension de la vie fédérale et la sensibilisation à celle-ci seront à connaître.	
- Avoir des bases en matière d'entraînement.	- Connaissances sur les méthodes d'entraînement à des fins personnelles.	
- Savoir organiser une sortie en mer.	- Météo, carte marine et matelotage.	
- Savoir organiser la sécurité en apnée.	- Dans le cadre des prérogatives et dans toutes les disciplines (apnée statique, dynamique et verticale).	
- Avoir des connaissances en matière : - D'environnement. - De biologie.	- Connaître les principes des « Ecogestes » et savoir comment les mettre en oeuvre (mise à l'eau, choix de la zone, comportement, utilisation du matériel, connaissance des autres usagers du milieu...). - Connaissances sur les espèces les plus communes, compréhension du vivant.	- Expliquer sous forme de discussion les principes de prévention en matière d'environnement